

**APPROBATION DES COMPTES DE LA FONDATION DE LA COMMUNE DE BARDONNEX  
POUR LE LOGEMENT – EXERCICE 2010**

Considérant,

- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 75, alinéa 1,
- les statuts de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, article 13,
- l'approbation, à l'unanimité, des comptes par le Conseil de la Fondation, le 4 avril 2011,
- le rapport de contrôle du 30 mars 2011 délivré par la Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A.,
- le rapport de gestion 2010 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

**DÉCIDE**

À l'unanimité, soit par 15 voix pour :

1. D'approuver les comptes 2010 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, soit :
  - le compte de résultats pour un montant de **CHF 1'564'576.45** aux revenus et de **CHF 1'432'153.76** aux charges, l'excédent de revenus s'élevant à **CHF 132'422.69**,
  - le bilan s'élevant à CHF 22'461'219.52 à l'actif et au passif,
2. D'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2010.

Le délai pour demander un référendum expire le 17 juin 2011.

Bardonnex, le 17 mai 2011

Béatrice GUEX-CROSIER  
Présidente